



## Inégalités sociales femmes-hommes

### La moitié des mères isolées en situation de pauvreté dans les Bouches-du-Rhône

Dans les Bouches-du-Rhône, les inégalités salariales entre les femmes et les hommes sont prégnantes. En particulier, les femmes accèdent plus rarement que les hommes à des rémunérations élevées. Les situations de pauvreté, qui sont relativement fréquentes dans ce département, concernent particulièrement les femmes, plus souvent en retrait du marché du travail que les hommes. Notamment, la moitié des mères isolées vivent sous le seuil de pauvreté.

Stéphanie Durieux, Carole Zampini, Insee

En 2015, dans les Bouches-du-Rhône, les femmes salariées du secteur privé ont perçu en moyenne un revenu salarial net annuel (*source et définitions*) de 19 100 euros, soit un quart de moins que les hommes (*figure 1*). Cet écart est dans la moyenne régionale. L'écart est un peu plus prononcé en haut de l'échelle des salaires. Dans le département, le revenu salarial moyen, chez les femmes comme chez les hommes, est le plus élevé de la région. Et les disparités de revenus salariaux, féminins comme masculins, sont plus importantes qu'au niveau régional. Le département comprend en effet à la fois des emplois peu qualifiés et des fonctions métropolitaines (*source et définitions*) très rémunératrices.

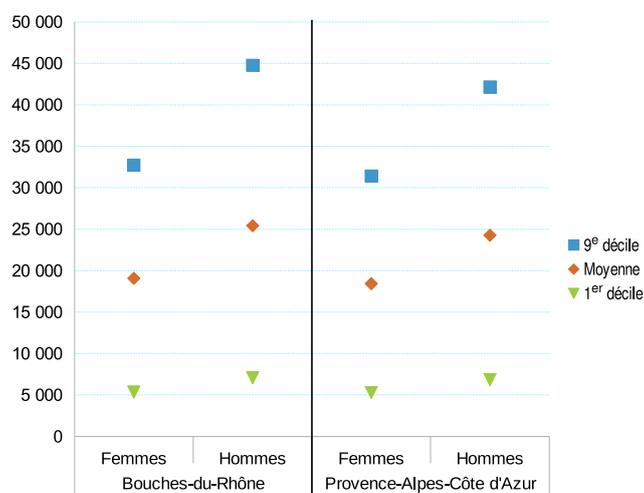
#### Des inégalités marquées d'accès aux fonctions les mieux rémunérées

Les inégalités de revenu salarial entre les femmes et les hommes s'expliquent majoritairement par des écarts de salaire à temps de travail équivalent sur l'année. En 2015, à temps de travail annuel égal, les femmes ont perçu en moyenne un salaire net inférieur de 21 % à celui des hommes. C'est l'écart le plus fort des départements de la région. Bien que plus diplômées, les femmes accèdent moins souvent que les hommes aux fonctions d'encadrement. Et lorsqu'elles sont cadres, leur salaire à temps de travail annuel égal est nettement inférieur à celui des hommes (- 23 %). En effet, les emplois hautement qualifiés et, partant, les mieux rémunérés, sont très majoritairement occupés par des hommes.

Les différences de durée du travail sur une année entre

#### 1 Des inégalités marquées dans le haut de l'échelle des revenus salariaux

Revenu salarial annuel net perçu en 2015 par les femmes et les hommes (en euros)



Champ : secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2015, dans les Bouches-du-Rhône, les 10 % des femmes salariées les moins rémunérées ont perçu un revenu salarial annuel net inférieur à 5 360 euros.

Source : Insee, DADS 2015 au lieu de résidence

Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté des familles avec enfant(s) mineur(s)

	Bouches-du-Rhône		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)
<b>Niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation)</b>				
Médiane (en euros)	1 060	1 690	1 100	1 650
1 <sup>er</sup> décile du niveau de vie (en euros)	650	790	660	810
9 <sup>e</sup> décile du niveau de vie (en euros)	1 850	3 060	1 850	2 950
Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)	30,2	8,3	27,1	8,0
<b>Pauvreté</b>				
Taux de pauvreté (en %)	47,0	19,2	43,9	18,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros)	800	780	800	790
Nombre d'enfants mineurs pauvres	39 500	63 550	82 380	148 020

Sources : Insee – DGFiP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

femmes et hommes contribuent aussi aux inégalités de revenu salarial mais à un degré moindre. Les femmes des Bouches-du-Rhône travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes et sont plus souvent employées en contrat à durée déterminée.

### Une situation plutôt défavorable sur le marché de l'emploi pour les femmes

Les femmes des Bouches-du-Rhône, mais également les hommes, occupent moins souvent un emploi qu'au niveau régional. En 2015, dans le département, les taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 15 à 64 ans s'élèvent respectivement à 56 % et 63 %. L'écart femmes-hommes est dans la moyenne régionale. Conséquence d'une plus faible proportion d'actifs en emploi et de la fréquence des bas revenus salariaux, les situations de précarité financière sont nombreuses dans les Bouches-du-Rhône.

### Des situations de pauvreté fréquentes pour les mères seules

En 2015, 19 % des habitants des Bouches-du-Rhône vivent sous le seuil de pauvreté (*sources et définitions*), contre 17 % en moyenne régionale. Les femmes les plus touchées par la précarité financière sont les mères élevant seules leurs enfants et les jeunes femmes vivant seules sans enfant. Les Bouches-du-Rhône comptent près de 69 900 familles monoparentales comprenant au moins un enfant mineur, soit 28 % de l'ensemble des familles avec enfant mineur. C'est le département de la région dans lequel cette proportion est la plus importante. Parmi les parents isolés, ce sont très majoritairement les femmes (86 % dans les Bouches-du-Rhône) qui assument la charge des enfants, le plus souvent seules, parfois en garde partagée. L'absence d'un second revenu fragilise le parent isolé. Malgré l'effet redistributif des prestations sociales et des pensions alimentaires, qui comptent pour un peu plus d'un tiers de leur revenu disponible, la moitié des mères isolées et de leurs enfants disposent de moins de 1 060 euros mensuels par unité de consommation pour vivre (*figure 2*). Près de la moitié vivent sous le seuil de pauvreté. C'est, avec le Vaucluse, la plus forte proportion de la région. 39 500 enfants mineurs vivant seuls avec leur mère sont concernés par la pauvreté. Pour les mères isolées avec 3 enfants ou plus, le taux de pauvreté atteint 71 %. Être mère de famille mono-parentale expose davantage à la pauvreté qu'être mère en couple.

Chez les parents en couple, le taux de pauvreté est de 19 %. La précarité financière affecte également les femmes âgées de moins de trente ans vivant seules et sans enfant. Trois sur dix vivent sous le seuil de pauvreté. ■

### Sources et définitions

Les données sur les salaires et le revenu salarial sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Celles sur l'emploi et la composition des ménages proviennent du recensement de la population. Les données relatives au niveau de vie et à la pauvreté sont issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Le **revenu salarial** est la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée. Le 1<sup>er</sup> décile est le revenu salarial au-dessous duquel se situent 10 % des revenus salariaux ; le 9<sup>e</sup> décile est le revenu salarial au-dessus duquel se situent 10 % des revenus salariaux.

La répartition de l'emploi sur un territoire peut être analysée à la lumière des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. **Les fonctions métropolitaines** sont la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce inter-entreprises, la gestion, la culture et les loisirs. Elles sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines et occupées par des cadres.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

L'**unité de consommation** (UC) est un poids attribué à chaque personne d'un ménage en fonction de sa part supposée dans la consommation du ménage : 1 UC pour le 1<sup>er</sup> adulte, 0,5 UC pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Chaque individu du ménage a le même niveau de vie.

Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian des Français et est égal à 1 015 euros mensuels en 2015. Le **taux de pauvreté** est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

### Pour en savoir plus :

- Durieux S., Essaïeh D., Joutard C., « Des disparités femmes-hommes vis-à-vis de l'emploi marquées dans le Vaucluse, moindres dans les Hautes-Alpes, *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 57, décembre 2017
- Essaïeh D., Fidani G., « Des inégalités femmes-hommes tout au long de la vie, *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 35, mars 2017
- « Femmes et hommes – L'égalité en question », *Insee Références*, édition 2017
- « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes », chiffres détaillés, mars 2019
- Martin M., « Les mères de famille monoparentale particulièrement exposées au chômage et à la précarité », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 26, octobre 2015

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur  
17 rue Menpentit  
CS 70 004  
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :  
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :  
Jérôme Domens

Crédits photos :  
Insee

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2019